



Merci de retourner ce bordereau à votre gestionnaire de paie dans les plus brefs délais afin d'assurer la prise en charge. Sans acte juridique rédigé et transmis à votre gestionnaire de paie, aucune prime ne sera indiquée sur les bulletins de paie.

Nom de l'entreprise :

N° adhérent :

Donne mission à Cerfrance Côtes d'Armor pour la rédaction de l'acte juridique et souhaite verser la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, dans les conditions suivantes (COCHEZ LES CASES CORRESPONDANT À VOTRE CHOIX) :

Acte instaurant la prime

- Prime prévue par décision unilatérale de l'employeur (acte pris unilatéralement par l'employeur)
- Prime prévue par accord d'entreprise (acte soumis à l'accord des 2/3 des salariés et devant être déposé à la DDETS)

Répartition de la prime

- Prime répartie de manière uniforme
- Prime répartie selon les classifications conventionnelles
- Prime répartie selon les salaires perçus
- Prime répartie selon le temps de travail prévu au contrat
- Prime répartie selon la durée effective de présence sur les 12 derniers mois

Date de versement

(31 mars 2022 au plus tard)

.....

Montant de la prime

.....euros (si versement uniforme alors remplir seulement la 1ère ligne)
.....euros attribués à.....
.....euros attribués à.....
.....euros attribués à.....
.....euros attribués à.....

Commentaires :

.....
.....

Le à

Signature